



Obligations des chefs d'établissement en matière de sécurité incendie



OBJECTIFS

Améliorer la sécurité du personnel et du public accueillis
Conserver le niveau de sécurité de l'établissement

PUBLIC

Chefs d'établissements
Responsables ayant un rôle ou des responsabilités liées à la sécurité incendie de leurs sites

PROGRAMME

DURÉE : 1 jour

LE FEU

Les principales causes d'incendie
Le triangle du feu
Notion de combustibilité et d'incombustibilité
Les modes de propagation de la chaleur
Les classes de feu
Les agents extincteurs

TEXTES RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES

Code du travail
Code de la construction et de l'habitation
Règlement contre les risques d'incendie dans les E.R.P.

LES DIFFÉRENTES CONCEPTIONS ET LES ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ PROPRES À VOTRE ÉTABLISSEMENT

Dispositions générales
Dispositions particulières

VOS OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES

Présence durant la visite périodique de la ccgsa
Élaboration et diffusion de consignes de sécurité
Installation de plan d'évacuation
Mise à jour régulière du registre de sécurité
Respect des vérifications, contrôles, et entretien du matériel lié à la sécurité
Formation du personnel au risque incendie
Mise en place d'exercices obligatoires
Interdictions diverses

PRÉ-REQUIS : aucun



TARIF par participant ⁽¹⁾

valable pour les solutions **1** et **2**, nous consulter pour les solutions **3** et **4**
490,00 € HT la journée

(1) Tarif forfaitaire en euros hors taxe comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners